

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réserv.
au
Moniteu
belge



22059279

Déposé / Reçu le

06 MAI 2022

au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles

N° d'entreprise : **0880.472.859**

Dénomination

(en entier) : **EUROTUNNEL S.E.**

(en abrégé) :

Forme juridique : **Société Européenne**

Adresse complète du siège : **Square de Meeûs 35 à 1000 Bruxelles**

Objet de l'acte : Démission et nomination

DECISIONS ECRITES DES ACTIONNAIRES DU 7 AVRIL 2022

Reconnaissance de la démission d'administrateur et décharge provisoire

Les Actionnaires prennent acte de la démission de Mme Claire Piccolin comme un administrateur et un administrateur délégué de la Société prenant effet à la date des présentes décisions écrites.

Les Actionnaires accordent à Mme Claire Piccolin une décharge provisoire inconditionnelle pour l'exercice de son mandat d'administrateur de la Société pour la période prenant fin à la date des présentes décisions.

L'octroi d'une décharge irrévocable et définitive à Mme Claire Piccolin, sera un point à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui délibérera sur les comptes annuels de l'exercice 2021 (en ce qui concerne l'exercice du mandat jusqu'au 31 décembre 2021) et de l'exercice 2022 (en ce qui concerne l'exercice du mandat jusqu'à la date des présentes décisions).

Nomination d'un administrateur

Les Actionnaires décident de nommer, prenant effet à la date des présentes décisions, The Channel Tunnel Group Limited, une société à responsabilité limitée constituée et existant en vertu des lois d'Angleterre et du Pays du Galles, dont le siège est situé à UK Terminal, Ashford Road, Folkestone, Kent CT18 8XX, Royaume-Uni, et enregistrée au Companies Registration Office sous le numéro de société England 1811435, représentée par M. Yann Leriche, comme administrateur de la Société pour une période de six (6) ans. Le mandat expirera automatiquement à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des Actionnaires de la Société approuvant les comptes annuels de l'exercice de 2027.

Conformément aux statuts de la Société, le mandat sera non rémunéré.

Pouvoir d'accomplir les formalités légales

Les Actionnaires décident d'accorder à (i) chaque administrateur de la Société et à (ii) chacun de Koen Vanlaer, Arthur Yee, Ine Deblaere, Els De Troyer et Philip Van Nevel, ou chaque autre avocat ou employé de Freshfields Bruckhaus Deringer LLP, dont l'adresse professionnelle est située à Bastion Tower, 5 place du Champ de Mars, 1050 Bruxelles, Belgique, chacun avec le pouvoir d'agir seul et de se faire substituer avec le droit de subrogation et de subdélégation, le pouvoir d'accomplir toute action et/ou d'exécuter tous les documents au nom de la Société utile ou nécessaire pour mettre en œuvre et à l'exécution les décisions écrites ci-dessus, en ce compris toutes les formalités légales qui doivent être accomplies auprès du greffe du tribunal de l'entreprise compétent, au bureau d'enregistrement, d'un guichet d'entreprises ou de la Banque-Carrefour des Entreprises.

PROCÈS-VERBAL D'UNE RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION TENUE LE 7 AVRIL 2022

Prise d'acte et reconnaissance des démissions et nominations

Le Conseil a pris acte et a reconnu (i) la démission de Mme. Claire Piccolin en tant qu'administrateur et qu'administrateur délégué de la Société, avec effet au 7 avril 2022, (ii) la nomination de The Channel Group Limited Ltd, représentée par son représentant permanent, M. Yann Leriche, en tant qu'administrateur de la Société, avec effet au 7 avril 2022, et (iii) la démission de M. Christian Dufermont en tant que délégué à la gestion journalière ("administrateur délégué") de la Société, avec effet au 7 avril 2022. Pour éviter toute ambiguïté, il est noté que M. Christian Dufermont n'a pas démissionné de son mandat d'administrateur de la Société.

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).



Nomination d'un administrateur délégué

Conformément à l'article 21 des statuts de la Société, le Conseil a décidé de confier, avec effet au 7 avril 2022 et pour une durée indéterminée, à The Channel Tunnel Group Limited, représentée par son représentant permanent, M. Yann Leriche, la gestion journalière de la Société au sens de l'article 7:121 du CSA. The Channel Tunnel Group Limited, représentée par son représentant permanent, M. Yann Leriche, portera le titre d'"administrateur délégué".

Il est rappelé que, conformément à ses statuts, la Société est valablement représentée vis-à-vis des tiers par (i) deux administrateurs, agissant conjointement, (ii) dans les limites de la gestion journalière de la Société, par chaque délégué à cette gestion journalière, agissant seul, et (iii) par tout mandataire spécial, dans les limites de leur mandat.

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales

Le Conseil a décidé d'accorder à (i) chaque administrateur de la Société ainsi qu'à (ii) chacun de Koen Vanlaer, Arthur Yee, Ine Deblaere, Guillaume Nelis, Els De Troyer, Philip Van Nevel, ou à chaque autre avocat ou employé de Freshfields Bruckhaus Deringer LLP, dont l'adresse professionnelle est Bastion Tower, Marsveldplein 5, 1050 Bruxelles, Belgique, chacun avec le pouvoir d'agir seul et avec le droit de subrogation et de subdélégation, le pouvoir d'accomplir tous les actes et/ou d'exécuter tous les documents au nom et pour le compte de la Société qui sont nécessaires ou utiles à la mise en œuvre et à l'exécution des résolutions susmentionnées, y compris toutes les formalités légales qui doivent être accomplies au greffe du Tribunal de l'Entreprise compétent, à un guichet d'entreprises ou à la Banque-Carrefour des Entreprises.

Els De Troyer
Mandataire